

COMPTE RENDU DE REUNIONS TENUES LE 8 ET LE 9  
DECEMBRE 1970 CONFORMEMENT A LA LETTRE N°05/01/1996  
DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

REUNION DU MARDI 8 DECEMBRE 1970

La réunion se tient au Ministère de la Coopération Internationale et groupe les représentants des Ministères suivants:

Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires:

- Monsieur NGIRUMPATSE Mathieu
- Monsieur GAKUBA C.

Ministère de l'Information et du Tourisme:

- Monsieur BAYIGAMBA A.

Ministère de la Famille et du Développement Communautaire:

- Monsieur NTAWENZA Thimothée

Ministère de l'Education Nationale:

- Monsieur MULIHANO Benoît
- Monsieur RUGAMBA Cyprien

La réunion est présidée par Monsieur Rugamba qui attire l'attention des participants sur le document de travail préparé par les services du Ministère de l'Education Nationale. Un rapide examen du document permet de constater que ce projet préparé sous forme d'un programme culturel, quoique opportun dans son optique, ne groupe pas suffisamment les domaines de manière à les traiter dans un plan d'action structuré et claire.

Il est alors proposé de procéder à l'inventaire des domaines culturels et d'esquisser un programme d'activités sur les domaines ainsi répertoriés.

Les activités relatives à notre culture seront menées en deux étapes. La première dite de "sauvegarde" du patrimoine culturel, vise la collecte, la conservation et la communication de la culture rwandaise sous tous ses aspects. La seconde dite de "développement culturel" met l'accent sur l'étude et la recherche culturelle, la création, la manifestation et la communication de la culture tant traditionnelle que moderne. Les participants sont unanimes à proposer le programme suivant:

I. Sauvegarde du Patrimoine Culturel:

A) Les domaines culturels:

- 1- Lettres
- 2- L'Histoire
- 3- La musique
- 4- Les Arts Plastiques
- 5- Les Sports et loisirs
- 6- Sciences et Sagesse
- 7- Relation avec le Monde culturel national et international

B) Le plan d'action

- 1- La collecte des documents
- 2- La conservation
- 3- La communication

II.- Le Développement culturel:

- 1- Etudes et Recherches
- 2- Création
- 3- Manifestation et communication culturelle.

Ce programme appelle un bref commentaire:

- Les lettres comprennent poésie et prose, littérature profane et littérature religieuse.
- L'Histoire s'entend aussi bien de l'Histoire nationale et régionale que de l'Histoire des institutions politico-administratives, socio-économiques, militaires, judiciaires et religieuses.
- Le chapitre de la musique groupe la musique vocale, instrumentale, orchestre et danse.
- Les Arts plastiques couvrent la céramique, la peinture, la sculpture, l'architecture, la vannerie, la tapisserie, la tannerie, la forge etc...
- Les sports et loisirs vont des activités athlétiques telles que le tir à l'arc, le saut, le lancement du javelot et aux occupations moins violentes telles que uruziga, igisoro etc...
- La rubrique Sciences et Sagesse vise l'approche rwandaise traditionnelle en Sciences de la Nature et leur application dans la solution des problèmes de la vie telle que l'art de guérir; elle vise également les différentes conceptions rwandaises du monde, de l'homme, de l'au-delà, etc...

- Les relations avec le monde culturel national et international qui devraient être assurées par le Comité directeur de l'Académie, concernent les institutions nationales qui, de par leurs programmes, sont susceptibles d'apporter une notable contribution à notre effort de promotion culturelle, telles sont par exemple l'INRS, l'UNR, l'IPN et l'ISAR. Ces relations devront également être entretenues à l'égard de pays étrangers et envers les organisations culturelles étrangères telles que l'UNESCO, la Société Africaine de culture, etc...
- La Collecte de la tradition orale devra s'étendre à tous les domaines susmentionnés, à travers toutes les régions du pays et dans toutes les couches de la population. Ceci suppose un équipement audio-visuel important entre les mains de chercheurs chevronnés.
- Qui dit conservation de document sous-entend un service des archives pour documents écrits ou enregistrés et un département de musée pour les sources monumentales.
- La communication au niveau de la sauvegarde culturelle consistera à mettre la documentation recueillie à la portée du public.
- Les études et recherches porteront sur la culture traditionnelle pour la mieux connaître et la mettre au service d'un meilleur développement national. Elles détermineront les nouvelles conditions de promotions culturelles et dégageront les rapports de notre culture avec les cultures étrangères analogues.
- L'effort de création sera suscité, encouragé et éventuellement sanctionné par une reconnaissance matérielle ou honorifique du mérite.
- Les manifestations culturelles peuvent prendre diverses formes et emprunter différentes voies. L'on songe par exemple aux expositions, aux congrès, aux exhibitions qui mettent en scènes l'élément humain, etc...
- La communication au niveau du développement culturel embrasse tout le domaine de l'information culturelle et peut mettre en oeuvre presse, conférence, cinéma, etc...

La réunion a également retouché la liste des membres proposés pour prendre part aux comités culturels, ceci en fonction de la nouvelle structuration des chapitres de la culture. Ainsi les participants suggèrent que si ces groupes de travail sont maintenus l'on groupe Lettres et Histoire, Musique et Sports, les Arts plastiques et Sciences et Sagesse pouvant être traités isolément. Nous obtenons le tableau suivant:

I.- Comité d'Initiative:

- 1- Mr Harelimana Gaspard, Ministre de l'Education Nationale
- 2- Mr Minani Froduald, Ministre de l'Information et du Tourisme
- 3- Mr Sebatware André, Ministre de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires,
- 4- Mr Kanyamahanga Charles, Ministre de la Famille et du Développement Communautaire,
- 5- Mr Mpakaniye Lazare, Secrétaire Exécutif National du M.D.R. PARMEHUTU.

II.- Comité de Consultants:

- 1- Mr Makuza Anastase
- 2- Mr l'Abbé Kagame Alexis
- 3- Mr Rugamba Cyprien
- 4-
- 5- Mr Muswahili Paulin
- 6- Mr Mulihano Benoît

III.- Membres des Commissions Culturelles:

Lettres et Histoire:

- 1- Mr Rugamba Cyprien
- 2- Mr L'Abbé Kagame Alexis
- 3- Mr Bayigamba Adalbert
- 4-
- 5- Mr Nyabyenda Boniface
- 6- Mr Gakuba Callixte

Musique et Sport

- 1- Mr Nsanzimana Sylvestre
- 2- Mr Muswahili Paulin
- 3- Mr l'Abbé Ngirabanyiginya Dominique
- 4- Mr Ngirumpatse Mathieu
- 5- Mr l'Abbé Mbonimana Gamariel
- 6- Mr Gahimano Fabien.

Arts plastiques:

- 1- Mr Gashonga Déogratias
- 2- Mr Ntaweza Timothée
- 3- Mr Nyetera Antoine
- 4- Mr Bukaka Fulgence
- 5- Mr Sebukangaga Jean
- 6- Une Soeur.

Sciences et Sagesse:

- 1- Mr Makuza Anastase
- 2- Mr Nkezabera P. Damien
- 3-
- 4- Mgr Bigirumwami Aloys
- 5- Mr Ntigashira Simon
- 6- Mr l'Abbé Bazarusanga Thomas.

REUNION DU MERCREDI 9 DECEMBRE 1970

La réunion se tient au Ministère de l'Information et du Tourisme. Elle groupe les mêmes membres que la veille auxquels se sont joints Messieurs Gatsimbanyi Gervais et Nyetera Antoine respectivement envoyés par les Ministères de la Famille et du Développement Communautaire et de l'Education Nationale.

Après avoir examiné les documents de travail, les participants relèvent deux constatations contenues dans la lettre présidentielle (n° 469/58.31 du 27 septembre 1970);

1°) Seuls deux organes doivent être constitués: d'une part le Comité d'Initiative qui doit s'adjoindre des consultants, d'autre part l'Académie (ou le Comité issu du Congrès).

2°) Il appartient à l'académie constituée de mettre sur pied son programme et de définir ses méthodes.

Ces constatations appellent des conclusions:

La réunion des comités culturels prévus pour le 15 courant (lettre 05/01/1996 de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale) ne paraît plus nécessaire. Le serait-elle d'ailleurs qu'elle trouverait mieux sa place au sein du Congrès qui répartirait les points à l'ordre du jour à ces comités dont le vrai nom serait alors groupe de travail.

Il appartiendra aussi au Comité d'établir son statut. Dès lors, estiment les participants, il ne reste plus qu'à formuler des suggestions sur le déroulement du Congrès: -membres du Congrès, sensibilisation culturelle, constitution du comité, séances pratiques, séance de clôture.

-Membres du Congrès: les participants ont complété la liste préfecture par préfecture, que l'on trouvera en annexe à ce rapport. Il a été tenu compte à la fois de la valeur personnelle des candidats et de la représentation régionale au sein d'un effort national de culture.

-Sensibilisation culturelle: des exposés, oeuvre du comité d'initiative, et qui suivraient l'ouverture du Congrès par le Président de la République devraient attirer l'attention des participants sur l'importance de la culture en générale, celle du Rwanda en particulier, son incidence sur le développement national, les dangers qui la menacent, les conditions de sa sauvegarde et de sa promotion, l'opportunité d'un tel congrès et les espoirs que le pays met en lui.

-Le Comité devrait être pressenti bien avant la réunion du congrès en tenant compte de la compétence, de la probité morale et civique, de la disponibilité et des désirs des candidats. Il faut entendre par compétence à la fois: connaissances culturelles très poussées et sens de l'organisation. Le comité comprendrait:

- un président
- un secrétaire général (l'exécutif de l'Académie)
- des membres si possible, du monde:
  - Littéraire
  - Historique
  - Musical
  - des arts plastiques
  - des sports et loisirs
  - des sciences et Sagesse.

Ce Comité se réunirait pour définir ses méthodes, son programme son statut afin de les présenter au Congrès à la séance de clôture.

- Les séances pratiques se dérouleraient de trois manières différentes:

- a) une grande exposition d'art rwandais serait monté à Kigali dès l'ouverture du Congrès et durerait trois jours au moins. Elle serait consacrée aux arts plastiques et serait aussi exhaustive que possible.
- b) Le deuxième jour du Congrès serait consacré aux manifestations culturelles publiques, telles que danses, tambours, football etc..
- c) La soirée se passerait dans une séance culturelle. Celle-ci consisterait en une étude bien élaborée d'un thème déterminé dont l'exposé serait illustré par des extraits de nos chefs-d'oeuvre littéraires et musicales dans un décor agrémenté des réalisations de nos arts plastiques.
- La deuxième séance serait consacrée à l'adoption des rapports et résolutions du comité avant les discours de clôture que prononceraient le Président du Comité, le Ministre de l'Education Nationale, le Président de la République.

N.B.: Il serait souhaitable de préparer d'ores et déjà les documents que le Comité à élire sera amené à étudier et à proposer pour adoption au Congrès.

Fait à Kigali, le 9 décembre 1970.

RUGAMBA Cyprien,  
Président de la Réunion.-

ANNEXE AU COMPTE-RENDU  
DES TRAVAUX DE LA REUNION  
DU 22 NOVEMBRE 1977.

---



### 3. CONTEXTE OU DOIT ETRE PLACE CE PROJET. =====

Nous avons vu que la Réunion du 22 novembre avait légèrement modifié l'orientation de l'Académie Rwandaise de Culture. Tandis que cette Institution était appelée "Académie Rwandaise de Culture", les membres présents à la réunion ont admis majoritairement que cette appellation était limitative. Ils voulaient la concevoir plutôt complète. C'est pourquoi dans sa nouvelle dénomination, ils voulaient lui enjoindre un sens plus exhaustif. Ils décidèrent de l'appeler: "Académie Rwandaise".

Les objectifs de l'Académie Rwandaise de Culture étaient de s'occuper presque exclusivement de la Culture nationale. C'était, aux yeux des participants, qu'une seule Académie nationale ne doit pas s'occuper que de la culture : un gaspillage d'énergie.

Certains membres présents ont voulu donner ou plutôt restituer au terme "Culture" toute sa signification. Ils ont expliqué qu'il est faux de croire que "culture" embrasse seulement le domaine littéraire et oral. Ils ont soutenu que "Culture" embrasse les domaines les plus variés de la science. Ainsi à leur avis, il n'y a pas de raisons de charger cette dénomination. "L'Académie Rwandaise de Culture" doit s'occuper de tous les champs d'activité du savoir.

Nous nous sommes évertués à réfuter cette affirmation .

#### 1. De quelle Culture s'agissait-il?

Le premier créateur de "l'Académie Rwandaise de Culture" a clairement défini cette culture. Il s'agit, sans aucun ombre d'un doute, de la culture nationale rwandaise. Nous avons des arguments à l'appui.

"Icyo tubategeka, iyi si inana tubagira, ni kimwe: ni uko mwiga ikinyarwanda cyanyu, la culture yanyu, mukakinenya...

Turashaka une culture

1. nasiyonali
2. dinamiki
3. ya rubanda
4. igaragara" (1)

Certains ont voulu trouver dans le sens du Kinnyarwanda, un ensemble de connaissances les plus développées capables de parfaire la formation intellectuelle du munyarwanda. Nous voulons nous laisser croire que la chose est possible mais, la définition du Kinyarwanda, même très large, ne dépasse guère le phénomène national de la culture rwandaise. Le rwandais étant le centre de cette culture, il serait illusoire et utopique d'espérer aboutir à une culture tellement variée. Certes la Culture rwandaise n'est pas pauvre, mais le Rwanda étant un des pays à Civilisation de la parole, il y a des rigueurs dans la pensée, dans la recherche, dans les différents concepts que le rwandais connaît très mal ou très peu. D'autres aspects de la connaissance lui échappent complètement. C'est ainsi que la culture rwandaise se limite à la puissance d'inagination et de conception du rwandais qui la forme. C'est aussi un élément de la sagesse d'admettre que cette puissance connaît des limites. D'où la culture rwandaise, comme d'autres cultures d'ailleurs, ne saurait pas contenir tous les domaines de la connaissance dont l'esprit humain peut se faire des concepts. Si on conçoit donc une "Académie rwandaise de la culture" telle que définie par son premier créateur, cette Académie se trouve bien limitée à un seul domaine des possibilités d'évolution qui s'offrent au Rwanda.

"Ikinyarwanda si ibyo gusa....

Ubulyo bwo kurera abana, gucura, kubaka inzu no kuyitegura.

Uko umunyarwanda yunva ununtu wiyeneje kutubaka

Uko umunyarwanda yunva umunyanahanga

....umunyarwanda....

....umunyarwanda....

....umunyarwanda....

....umunyarwanda....

(1) Inyandiko-uvugo y'icyicaro cyambere cya Kongre, le 4.1.1971

n'ibindi byose nk'ibyo bigize hanwe ibyo twita ikinyarwanda. Turashaka une culture nationale dynamique et populaire ouverte kuko ari byo demokarasi twagize umuco w'u Rwanda" (1)

Il s'en dégage clairement que l'idée première de l'Académie Rwandaise de culture fut au départ une Institution, de savants certes, mais qui devait s'occuper de la culture nationale rwandaise.

Nous ne nous opposons pas à ce qu'il y ait une Académie Rwandaise de culture, au contraire nous ne pouvons que la saluer avec enthousiasme. Mais ce qui nous rend sceptique, c'est que cette Académie se réserve le monopole d'être une seule Académie Nationale comme c'est formulé dans un des documents appelé: "Commentaire du Projet de Modification de l'Arrêté présidentiel" élaboré le 14 juillet 1976.

Et même s'elle ne s'était pas dotée de ce caractère exclusif, nous pensons que la Culture nationale n'est pas dans le processus de développement national, le secteur prioritaire auquel il faille consacrer l'ardeur encore fraîche de jeunes savants nationaux. Bien sûr "amenyo amerera ku majigo" mais faut-il encore être inquiet quand ces "menyo traînent à percer ou percent mal.

## 2. Académie ou Association : Du Nouveau pour notre Académie

Le Terme d'Académie a été peut-être pris abusivement pour l'appliquer à ce qui pouvait s'appeler "Comité" ou "Association". Le promoteur de l'Académie Rwandaise de Culture a eu cette appréhension lors du premier Congrès national où il déclarait :

"Ndetse nuge nuretse kujya impaka ndende ku by'izina muzita inana yanyu. Akadeni, Association, Comité, cyangwa n'andi. Izina ly'ukuli likwiliye lizaba ari iligenura icyo muganije mu mibano yanyu yo gukomeza ikinyarwanda"

(1) Inyandiko-nvugo y'icyicaro cya 1 cya Kongre le 4.1.1971

Le "nom" d'Académie n'est pas celui qui exprime le mieux cette idée. Peut-être "Association de Savant pour la Culture Nationale" ou "Comité de Sauvegarde de la Culture rwandaise" ou "Réunion pour la Promotion de la Culture Rwandaise" auraient été plus expressifs ou plus engageants ou plus invitants.

Nous avons consulté les documents à notre portée sur le sens, l'origine, et l'évolution de l'"Académie". (1) Nous nous sommes rendu compte qu'au départ les Académies s'occupaient de différentes cultures nationales. Ce sont les Anciennes Académies. C'est ainsi que dans bien de pays, même la France, elles furent une société des gens lettrés qui s'occupaient des Lettres, de la Morale, des Arts plastiques. Rarement, elles s'occupaient d'autres connaissances: physiques, mathématiques, astrologiques, etc....

C'est avec la conception moderne d'Académie que l'on instituera un tout cohérent qui inclut dans son sein toutes les possibilités nationales mais en ayant soin de spécialiser chaque domaine à part. C'est cette conception nouvelle qui nous retenait lorsque nous avons proposé de créer "l'Académie Rwandaise" pouvant grouper toutes les possibilités mises au développement national.

Il est certain que la culture comprend un vaste champ des connaissances capables d'enrichir et d'épanouir l'esprit humain. Elle peut même embrasser les sciences les plus à la pointe des découvertes récentes. Elle peut même associer de projets valables pour l'avenir, sans se figer dans le passé. Mais malgré ce caractère évolutif, on ne nous fera jamais croire qu'il y a une culture nationale qui épuise tous les domaines du savoir. Quand elle est nationale, elle laisse une large part du savoir inexploré. Car une culture nationale est presque toujours limitée à un point de vue donné de la connaissance d'un peuple. C'est là un argument d'opposition, qui objecte contre une culture omnisciente.

---

(1) Il existe un document élaboré

Car certains ont tendance à nous faire croire que l'Ancien chef d'Etat appelait son Académie, une Institution qui engloberait toutes les possibilités autant tangibles que latentes du développement national.

L'Ancien chef d'Etat dans sa lettre présidentielle n° 469/58.10.31 du 27 septembre 1970, avait conçu une Institution pour la Culture Nationale Rwandaise. Nous l'avons montré plus haut et nous ne croyons pas qu'en l'affirmant nous serions tout à fait contredit. Il est certain, et nous l'acceptons, qu'il entrevoyait une culture nationale dynamique, perméable à tout apport étranger qui l'enrichirait. Il avait insisté pour que cette culture soit à la base du développement national et qu'elle touche les diverses couches de la population rwandaise. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nouvelle idée. Mais dès qu'on la veut promouvoir et la rendre la plus authentique possible, là on lui assigne des limites.

" C'est pourquoi je vous demande, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire Exécutif du Parti, de vous employer à réunir toutes les capacités culturelles du Pays, de chercher avec elles les moyens les plus aptes à réunir l'héritage valable du passé, de l'analyser, de le mettre au diapason de l'âme actuelle du peuple, de recueillir et d'analyser les éléments nouveaux provenant des Cultures étrangères, de faire la synthèse de la culture actuellement valable pour un développement moderne du Rwanda et de l'Afrique et de conduire rationnellement l'évolution de ce secteur de la vie nationale" (1) Et plus loin il ajoute :

".....et c'est votre rôle de promouvoir une culture nationale authentique, cohérente et vivante, fondement et couronnement de la vie de la Nation: Vous devez l'orienter avec le plus d'objectivité possible "(1).

C'est donc dans le souci d'être plus utile à la Nation et au Peuple que nous avons suggéré une institution à caractère scientifique qui totalise toutes les recherches

---

(1) Lettre présidentielle n° 469/58.10.31 du 27 Septembre 1970

en matière de sciences :

Sciences physiques, mathématiques, astronomiques,  
sociales, humaines politiques, linguistiques, psychologiques  
et que sais-je encore.

3. Nous n'avons voulu que parfaire :

Nous pensons que la Culture rwandaise qui fut l'objet d'une  
grande préoccupation des "Capacités intellectuelles" du Pays  
y trouvera une place privilégiée et pourrait même dénarrer  
avant les autres sections qui seront les composantes de  
l'Académie Rwandaise une fois cette suggestion acceptée.  
Cette Institution s'appellerait Académie Rwandaise au lieu  
de Académie Rwandaise de la culture qui doit plutôt être  
sa section. Rien n'empêche que la culture rwandaise y tiennne  
une première place, puisqu'elle possède déjà ses bases.

4. Cette volonté altérerait certains documents.

Nous nous sommes rendu compte immédiatement que  
nous avons enrichi la pensée du créateur de l'Académie  
Rwandaise mais aussi que nous avons modifié certains documents  
de base quant à leur fond. Cette modification sera constatée  
au niveau des documents suivants:

1. L'Arrêté Présidentiel n° 469/58.10.31
2. Le Projet de Modification de l'Arrêté Présidentiel
3. Le Règlement Intérieur
4. La Définition des Activités de l'Académie

Voilà donc le contexte dans lequel doit être placé  
ce projet dont il est question au départ.  
Ce projet ouvre de nouveaux problèmes, et invite à un travail  
d'une ampleur remarquable. Mais les fruits en seront doux.

J.C. NSABIMANA

Kigali, 28 novembre 1977

C.G./n.p.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
EDUCATION NATIONALE  
COMMISSION NATIONALE  
POUR L'UNESCO.

OBJET: S/Commission pour  
les sciences sociales,  
humaines et culture.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA REUNION  
DU 22 NOVEMBRE 1977.

Convoquée par la lettre n° 07.22/4228 du 3 novembre  
1977, la Sous-Commission pour les sciences sociales, humaines  
et culture s'est réunie à Kigali le 22/11/1977.  
La séance est ouverte à 10h00.

Sont présents : MM. NTIGURA Jean Président

Muyango Pierre Claver et  
Ndayizigiye Joseph, membres.

- Habimana Florian, Directeur du Service  
juridique (Minédu)

- Kurazikubone Joseph, Directeur Général  
de l'Enseignement secondaire et Supérieur,

- Nsabinana J.C. et Mulihano Benoit (Promo-  
tion Culturelle, Culture et Beaux-Arts,  
(Minédu)

Invités

Sont absents: Mlle Baziyaka Janvière, membre  
M. Higaniro Alphonse invité et excusé.  
M. KAGAME A.

L'Ordre du jour comprend :

- 1° Rappel historique
- 2° Mission et Objectifs de l'Académie
- 3° Terminologie
- 4° Modifications du texte législatif émanant de 2 sources,  
Culture et Beaux-Arts et KAGAME Alexis.
- 5° Examen du texte.

Le Président note qu'il eût été préférable que les auteurs des modifications fussent tous présents pour présenter et défendre leur point de vue.

Il donne ensuite la parole à M. NSABIMANA Jean Chrysostome de la Culture et des Beaux-Arts (Minéduc).

L'orateur donne lecture d'un document intitulé "ACADEMIE RWANDAISE DE CULTURE" qui comprend un rappel historique dont la création est la conséquence de la lettre n° 469/58.10.31 du 27 septembre 1970, par laquelle le Président de la République invite l'Elite à "se mettre au diapason de l'Âme actuelle du peuple Rwandais" Cette lettre dont le Président de la S/Commission donne lecture, pose le problème de la sauvegarde de la Culture pour un développement bien compris et trace le cadre du rôle que le Rwanda est appelé à jouer en Afrique... (cfr annexe).

Il est ensuite donné lecture du compte-rendu de la réunion des 8 et 9 décembre 1970 qui établit en fait un premier plan d'action (cfr annexe) qui aboutit à la mise sur pied de 2 comités: le Comité d'Initiative et le Comité des Consultants, ceux-ci se réunissent le 17 décembre 1970 pour préparer le Congrès National et l'exposition d'Art projetés.

L'année 1971 est riche en événements cfr doc. de travail... jusqu'au 13 avril 1972.

L'orateur parle ensuite de la mission de l'Académie: sauvegarde du patrimoine culturel, Promotion de la Culture rwandaise, communication de celle-ci.

Il termine son exposé par les OBJECTIFS DE L'ACADEMIE. Avant de poursuivre les travaux et sur base des documents disponibles (Projet d'A.P. portant création de l'Académie rwandaise de culture, Projet indiquant l'Orientation des activités de l'Académie, la lettre n° 469/58.10.31 du 27 septembre 1970 précisant le processus de mise en place



de l'Académie \*) et d'autres à chercher (Projet d'A.P. portant nomination du 1er Comité Directeur - MM. Kagame Alexis, Rugamba Cyprion, Ruhashyankiko Nicodème, Ngirunpatse Mathieu, Nyabyenda Boniface, et la lettre d'injonction lui donnant ordre à celui-ci de continuer à travailler), les membres de la S/Commission et ses invités s'interrogent: L'Académie a-t-elle jamais fonctionné?

#### MODIFICATIONS

1. Le 12 août 1976, le professeur Dr. Kagame Alexis est reçu en audience par le Chef de l'Etat qui lui demande de faire une étude sur la relance de l'Académie. Le professeur Kagame a formulé des contre-propositions au projet émanant de la Culture et Beaux-Arts, des commentaires sur le même projet et rédigé un texte renouvelé enrichi de contre-propositions dont question ci-dessus. Le professeur Kagame n'étant pas au rendez-vous, le Président donne lecture du Commentaire du projet de modification de l'A.P. n° 168/03 du 20 février 1971 portant création de l'Académie Rwandaise de Culture.

2. Il est ensuite procédé à l'examen du projet:

- Le Préambule fera l'objet d'un exposé des motifs et le visa sera laissé à la discrétion des services juridiques et culturels compétents.

- L'Article 1er pose la question de l'appellation de l'Institution "Académie Rwandaise de la Culture" ou "Académie Rwandaise" tout court?

Deux positions en présence :

Pour l'Académie Rwandaise de la Culture "La culture ne doit pas s'entendre uniquement comme l'affaire des littéraires, et sous ce rapport elle englobe tout le savoir, justifiant ainsi le bien fondé de la proposition. L'appellation d'Académie Rwandaise" laisse un vide que vient heureusement combler "de la Culture"

Après tout on est en droit de savoir:  
"Académie de quoi?"

Pour l'Académie Rwandaise : les initiateurs de l'Académie ont eu devant les yeux un domaine privilégié en l'occurrence

---

\* la liste des membres du Congrès Constitutif